



Bureau du Conseil de gestion
Séance du 19 juin 2012

Délibération n° 2012 / 25

Attribution de subventions

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,
Vu l'arrêté préfectoral, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 21 avril 2011,
Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,
Considérant l'appel à projet « création de prestations touristiques de découverte du milieu marin et insulaire » diffusé le 1 mars 2012,
Considérant les dossiers exposant le contenu des projets,
Sur présentation du Président, le bureau du conseil de gestion, après en avoir délibéré, se prononce pour :

Article unique

Emettre un avis favorable, sous réserves, à l'attribution d'une subvention aux personnes physiques ou morales suivantes :

nom du bénéficiaire	libellé du projet	montant de subvention proposé (en euros)
SARL O de mer	« O de mer 2012 : entre roc et eau »	4000
SCOP SARL Ferme insulaire de Quémenés	Projet pédagogique pour une pêche de loisir responsable	510

Le Président du Parc naturel marin d'Iroise


Pierre MAILLE